

juillet 1847

QUEBEC, 28 JUILLET, 1847.

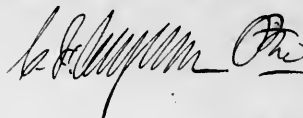
MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sans commentaire, la réponse que Son Excellence le Gouverneur Général a été avisée de faire à la requête que le clergé catholique des diocèses de Québec et de Montréal lui a adressée, au commencement du mois dernier, pour demander que les biens du ci-devant ordre des Jésuites en cette province soient employés à l'accomplissement des objets auxquels ils ont été originairement destinés.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,



Secrétaire.

---

BUREAU DU SECRETAIRE,

Montréal, 22 Juillet, 1847.

MONSIEUR,

En votre double qualité de signataire de la requête du clergé catholique des diocèses de Québec et de Montréal, demandant que les biens du ci-devant ordre des Jésuites soient appropriés à l'accomplissement des objets auxquels ils ont été originairement destinés, et de secrétaire de l'archevêché de Québec qui vous donne les moyens et l'occasion de communiquer plus facilement avec les révérends signataires de la dite requête, j'ai l'honneur, par ordre du Gouverneur Général, de vous adresser la réponse de Son Excellence à la dite requête.

Son Excellence m'enjoint de vous faire remarquer que la Législature a formellement approprié les revenus des biens des Jésuites aux fins de l'éducation, et que ces revenus par conséquent n'en peuvent être détournés pour être remis entre les mains du clergé de l'Eglise de Rome, sans la sanction préalable de la Couronne et de la Législature, et Son Excellence est avisée que c'est un objet qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir.

Dans ces circonstances Son Excellence se trouve dans l'impossibilité de prendre aucunes mesures à l'effet d'accomplir le désir des requérants.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) D. DALY,

Secrétaire.

Messire C. F. CAZEAU, Ptre.